

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VENDREDI 9 FÉVRIER 2024



Nomination de Frédéric Valletoux et Fadila Khattabi : la FNO attend des actes forts pour les orthophonistes et les patients

La Fédération nationale des orthophonistes (FNO) prend acte de la nomination de Frédéric Valletoux en tant que ministre délégué chargé de la santé et de la prévention, ainsi que celle de Fadila Khattabi qui voit son portefeuille élargi en devenant ministre déléguée chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées.

Successivement élu local, président de la Fédération hospitalière de France puis député, la FNO souhaite que Frédéric Valletoux porte avec lui cette expérience de terrain pour construire des relations de confiance avec les acteurs du monde du soin et de la santé, qui œuvrent au quotidien sur l'ensemble du territoire.

Pour sa part, Fadila Khattabi aura le défi de porter les enjeux d'autonomie, notamment autour du grand âge et du bien vieillir. Puisque les orthophonistes sont les experts du maintien de la communication des personnes âgées, de la stimulation des capacités linguistiques et cognitives ou encore de la déglutition. Dans les EHPAD ou chez les patients lors du maintien à domicile, les orthophonistes sont incontournables et apparaissent comme des véritables acteurs de la promotion de la santé et du bien vieillir.

A ce titre, la FNO appelle le gouvernement à s'engager et poursuivre des actions concrètes en faveur de la profession, notamment par :

- revalorisation des rémunérations des orthophonistes en libéral comme en salariat
- augmentation des financements pour faire croître les quotas en centres de formation universitaire en orthophonie
- mise en application des règles professionnelles
- élargissement de l'accès direct à l'ensemble des orthophonistes en exercice
- généralisation et pérennisation de la Plateforme de Prévention et de Soins en Orthophonie (PPSO) et du dispositif Dépistage et Prévention en Orthophonie et Orthoptie (DP20)

La Fédération nationale des orthophonistes souhaite échanger dans les plus brefs délais avec les Ministres pour œuvrer à une amélioration de l'accès aux soins et des conditions d'exercice des orthophonistes.